

FICHE DE CONFIRMATION

DE RÉGIME À LA CANTINE MATERNELLE - PRIMAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Indiquer le régime en complétant ce document à remettre à l'enseignant(e) pour le **jeudi 3 septembre**.

Les changements de régime (imprimé à demander à la Direction) ne sont possibles qu'à l'issue des vacances de Noël ou d'hiver. Des régularisations sur les repas facturés sont réalisées en fin d'année en fonction de la date de fin des cours, des absences pour sorties ou voyages éducatifs et des absences pour maladie sur présentation du certificat médical à transmettre à la direction.

Nom Prénom

Classe Établissement

Quotient familial CAF

≤ 509 (attestation du mois d'août à fournir dès la rentrée à la directrice de l'école : repas à 1 euro)

DEMI-PENSIONNAIRE	EXTERNE
Case à cocher <input type="checkbox"/>	Case à cocher <input type="checkbox"/>
Forfait 4 repas par semaine (facturé en octobre).	Rappel : le paiement en ligne est obligatoire sur le site école directe (Avant tout passage au self).
Tarif : 3,60 euros / par repas	Tarif : 3,65 euros / par repas

Fait à : Le

Signature des parents :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

ABONNEMENT ANNUEL ABONNEMENT ANNUEL GARDERIE / ÉTUDE MATERNELLE - PRIMAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

De septembre 2020 à juillet 2021.

Attention : l'abonnement est à renouveler tous les ans.

Feuillet à remettre pour le **3 septembre 2020** au plus tard à l'enseignant(e).

Nom Prénom

Classe Établissement

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abonnement du matin : 273 euros	Abonnement du soir : 455 euros	Abonnement du matin et soir : 655 euros

Votre abonnement garderie / étude sera porté sur la **facture annuelle du mois d'octobre 2020**.

Les chèques CESU papier sont acceptés pour le règlement de garderie en une seule fois, lors de l'abonnement.

Il n'y a pas de rendu de monnaie, ni de remboursement.

NB : la garderie occasionnelle reste possible : 1,30 euro la 1/2 heure. 30 euros minimum à créditer par le biais du paiement en ligne via « École Directe » (cf circulaire).

Fait à : Le

Signature des parents :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)